

# Guide d'évaluation des risques



**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Pays de la Loire

SECURITE SOCIALE  
**L'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

SERVICE MEDICAL  
INTER ENTREPRISES  
**Smia**  
DE L'ANJOU



*pour une meilleure santé au travail*

**SMIS**  
Service Médical  
Interentreprises  
du Saumurois



*pour une meilleure santé au travail*



*Ce guide a été réalisé par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et les Services de Santé au Travail de la région des Pays de la Loire.*

*Il comprend :*

- les principes de l'évaluation des risques,*
- une méthode simple d'évaluation,*
- trois exemples de « grille » d'évaluation,*
- quelques exemples de dangers et de mesures de prévention,*
- une grille d'évaluation vierge à photocopier pour vous permettre de rédiger votre « document unique ».*

# PRINCIPES

*Le décret du 5 novembre 2001 impose aux entreprises de réaliser l'évaluation des risques professionnels et de la formaliser dans un document unique (support papier ou informatique).*

*Il ne s'agit que d'une étape dans un processus global précisé par la loi du 31 décembre 1991.*

*Quelle que soit la méthode employée par l'entreprise pour évaluer ses risques professionnels, la clé du succès passe par le respect de quelques principes de base.*

## **L'évaluation n'est pas une fin en soi**

*L'évaluation des risques professionnels sert à planifier des actions de prévention dans l'entreprise, en tenant compte des priorités.*

## **La maîtrise de l'évaluation appartient à l'entreprise**

*Même si vous avez recours à des conseils extérieurs, les décisions finales et les mesures à prendre pour maîtriser vos risques vous appartiennent.*

## **L'évaluation des risques est une démarche collective**

*Les salariés eux-mêmes sont souvent les mieux placés pour connaître les situations dangereuses. Il est donc nécessaire de les associer à la démarche pour mieux prendre en compte la réalité du travail.*

## **L'évaluation n'est pas une démarche éphémère**

*L'évaluation doit être continue dans l'entreprise et faire l'objet de mises à jour annuelles ou à l'occasion de modification de la production, d'agrandissement des locaux, ...*

## **Vocabulaire**

Dommmage :

Lésion ou atteinte à la santé

Danger :

Cause capable de provoquer un dommage

Situation dangereuse :

Salarié en présence d'un danger

Risque :

Combinaison de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition des salariés à un danger

# MÉTHODE



## Faire l'inventaire

des unités de travail dans l'entreprise (postes, familles de postes, métiers ou lieux de travail...).

## Identifier

les situations dangereuses liées à chaque unité de travail.

## Estimer

pour chaque situation dangereuse :

### La gravité des dommages potentiels

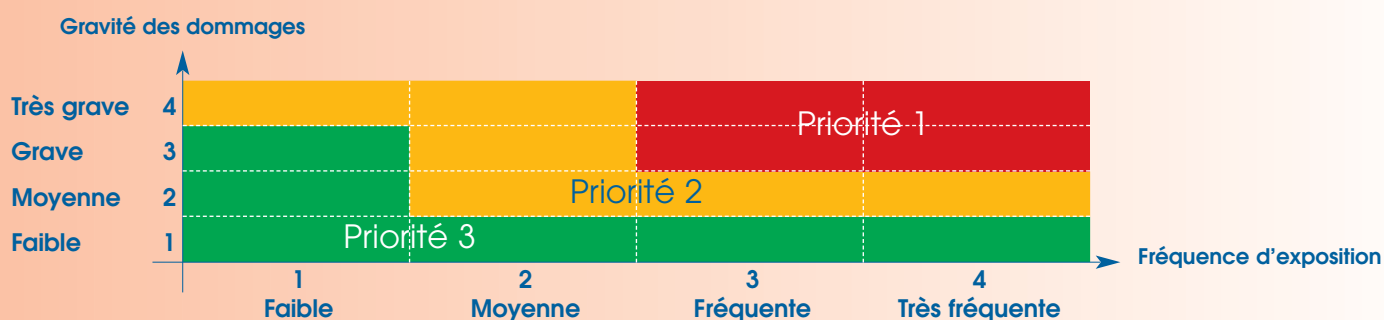
- |               |  |
|---------------|--|
| 1. Faible     | Accident ou maladie sans arrêt de travail                |
| 2. Moyenne    | Accident ou maladie avec arrêt de travail                |
| 3. Grave      | Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle |
| 4. Très grave | Accident ou maladie mortel                               |

### La fréquence d'exposition des salariés aux dangers

- |                   |   |
|-------------------|---|
| 1. Faible         | Exposition de l'ordre de une fois par an      |
| 2. Moyenne        | Exposition de l'ordre de une fois par mois    |
| 3. Fréquente      | Exposition de l'ordre de une fois par semaine |
| 4. Très fréquente | Exposition quotidienne ou permanente          |

## Hiérarchiser

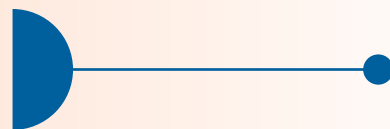
les risques pour déterminer les priorités du plan d'actions :



## Remarques

Pour démarrer votre réflexion, vous pouvez examiner les maladies, accidents et incidents survenus dans votre entreprise. Les échelles de gravité et de fréquence sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction de l'activité et de la taille de l'entreprise. À titre d'exemple, trois grilles d'évaluation renseignées sont proposées. Vous pouvez vous inspirer de ces exemples pour rédiger votre document unique.

# PRINCIPAUX RISQUES



## Liste des principaux risques

|  |                |
|--|----------------|
| <i>Risque de chute</i> .....   | <i>page 8</i>  |
| <i>Risque lié à la manutention manuelle</i> .....                    | <i>page 9</i>  |
| <i>Risque lié à la manutention mécanisée</i> .....                   | <i>page 10</i> |
| <i>Risque lié aux circulations et aux déplacements</i> .....         | <i>page 11</i> |
| <i>Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets</i> .....     | <i>page 12</i> |
| <i>Risque toxique</i> .....  | <i>page 13</i> |
| <i>Risque d'incendie et d'explosion</i> .....                        | <i>page 14</i> |
| <i>Risque biologique</i> .....                                       | <i>page 15</i> |
| <i>Risque lié à l'électricité</i> .....                              | <i>page 15</i> |
| <i>Risque lié au manque d'hygiène</i> .....                          | <i>page 16</i> |
| <i>Risque lié au bruit</i> .....                                     | <i>page 17</i> |
| <i>Risque lié aux vibrations</i> .....                               | <i>page 17</i> |
| <i>Risque lié aux ambiances thermiques</i> .....                     | <i>page 18</i> |
| <i>Risque lié aux ambiances lumineuses</i> .....                     | <i>page 18</i> |
| <i>Risque lié aux rayonnements</i> .....                             | <i>page 19</i> |
| <i>Risque lié aux machines et aux outils</i> .....                   | <i>page 19</i> |
| <i>Risque lié à l'intervention d'une entreprise extérieure</i> ..... | <i>page 20</i> |
| <i>Risque lié à l'organisation du travail</i> .....                  | <i>page 21</i> |

## Pour en savoir +

Pour chaque famille de risques abordée dans ce guide, vous pouvez utilement consulter les brochures de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) sur le site [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) ou vous les procurer en appelant le service documentation de la CRAM des Pays de la Loire au 02 51 72 84 08.

# GRILLE D'ÉVALUATION



Unité de travail :

Atelier de traitement de surfaces

Date :

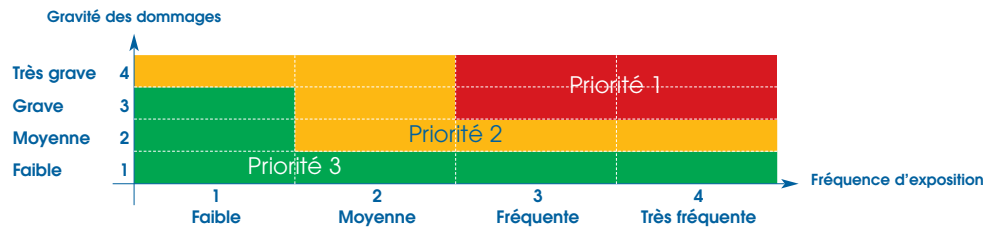
16/02/05

Rédacteurs :

P. DUPONT

Nbre de salariés :

2

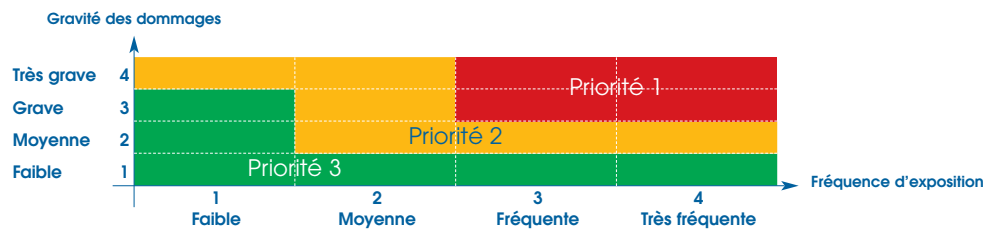


| Situations dangereuses   | Dommages éventuels                               | Risques |        | Niveaux priorité | Mesures de prévention |   |
|--|--|---------|--------|------------------|-----------------------|---|
|  |  | Gravité | Fréqu. |                  | existantes            | à proposer  |
| <p>Équilibre instable à une hauteur de 1 m 50 lors du contrôle semestriel de la sonde de niveau.</p> <p>Présence de cornières métalliques.</p> | Traumatismes dus à une chute avec dénivellation. | 3       | 1      | 3                | Non                   | Achat d'une plateforme mobile équipée d'une rambarde. |



EXEMPLE

# GRILLE D'ÉVALUATION



Unité de travail :

Atelier d'entretien

Date :

16/02/05

Rédacteurs :

B. DURANT

Nbre de salariés :

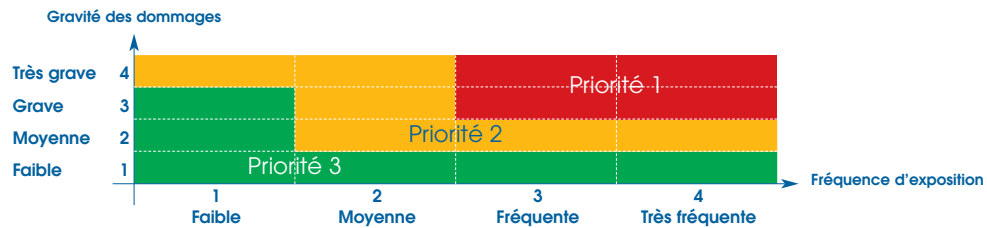
1

| Situations dangereuses     | Dommages éventuels                | Risques |        | Niveaux priorité | Mesures de prévention |   |
|----------------------------|-----------------------------------|---------|--------|------------------|-----------------------|---|
|                            |                                   | Gravité | Fréqu. |                  | existantes            | à proposer                              |
| Poste encombré.            | Chute de plain-pied (entorses...) | 2       | 4      | 2                | Non                   | Rangement du poste (accès, surfaces...) |
| Câbles électriques au sol. | Électrisation.                    | 4       | 4      | 1                | Non                   | Alimentation des fluides en aérien.     |



EXEMPLE

# GRILLE D'ÉVALUATION



Unité de travail :

Atelier de finition bois

Date :

16/02/05

Rédacteurs :

P. DUPONT et B. DURANT

Nbre de salariés :

8

| Situations dangereuses              | Dommages éventuels                         | Risques |        | Niveaux priorité | Mesures de prévention  |   |
|-------------------------------------|--|---------|--------|------------------|--|---|
|                                     |  | Gravité | Fréqu. |                  | existantes   | à proposer  |
| Présence de poussières de bois.     | Cancer des sinus.                          | 4       | 4      | 1                | Outils avec captage intégré : concentration en poussières inférieure à 1 mg/m <sup>3</sup> . |   |
| Outils reliés à des tuyaux rigides. | Troubles musculo-squelettiques avant-bras. | 2       | 4      | 2                |  | Rechercher un nouveau fournisseur de tuyaux (plus souples) et installer une potence articulée au-dessus du poste. |



EXEMPLE



C'est un risque de blessure causée par la chute de plain-pied ou de hauteur d'une personne.

La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'une partie de machine ou de mobilier.

## dangers et/ou situations dangereuses

### Chutes de plain-pied

- ✗ Sol glissant (produits répandus, conditions climatiques)
- ✗ Sol inégal (marches)
- ✗ Sol défectueux (trous, dalles descellées)
- ✗ Passage étroit
- ✗ Passage encombré
- ✗ Lieux mal éclairés

### Chutes de hauteur

- ✗ Zones présentant des parties en contrebas (escalier, trémie, passerelle)
- ✗ Accès à des parties hautes (toiture, éclairage, étagère)
- ✗ Utilisation de dispositifs mobiles (échelle, escabeau, échafaudage)
- ✗ Utilisation de moyens inadaptés (chaise, carton)

## Exemples

## mesures de prévention

### Protections collectives

- ✓ Organiser la circulation des personnes
- ✓ Entretien des sols
- ✓ Dégager et éclairer les passages
- ✓ Supprimer les zones avec différence de niveau et les accès en hauteur
- ✓ Mettre en place des protections antichutes (main courante, garde-corps)
- ✓ Former le personnel
- ✓ Entretien des dispositifs antichutes

### Protections individuelles

- ✓ Porter des chaussures antidérapantes
- ✓ Utiliser des lignes de vie, harnais, baudriers

C'est un risque de blessure et dans certaines conditions, de maladie professionnelle consécutives à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, des mauvaises postures.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Manutentions de charges lourdes
- ✗ Manutentions effectuées de façon répétitive et à cadence élevée
- ✗ Charges difficiles à manutentionner : grandes dimensions, arêtes vives
- ✗ Mauvaises postures imposées ou prises par le personnel : dos courbé, charge éloignée du corps...
- ✗ Conditions d'ambiance difficiles : température élevée ou basse

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Organiser les postes de travail pour supprimer ou diminuer les manutentions
- ✓ Utiliser des moyens de manutention : transpalette, chariot à roulettes
- ✓ Utiliser des moyens de mise à niveau : table élévatrice, quai de chargement, hayon élévateur
- ✓ Manipuler les charges avec des moyens de préhension : poignées, ventouses, bacs
- ✓ Former le personnel à adopter des gestes et postures appropriés
- ✓ Faire porter des équipements de protection individuelle (gants, chaussures...)

Cette fiche concerne toute manutention à l'exclusion des manutentions manuelles. Le risque peut être lié à la circulation ou au fonctionnement de l'engin, à la charge manutentionnée et à l'environnement.

**dangers et/ou situations dangereuses**

**Outil de manutention**

- ✗ Inadapté à la tâche à effectuer
- ✗ En mauvais état, irrégulièrement entretenu
- ✗ Sécurités absentes ou inefficaces lors de l'utilisation, lors de la maintenance

**Opérateur**

- ✗ Inhabituel, occasionnel, isolé
- ✗ Non autorisé pour les machines concernées
- ✗ Aptitude médicale non vérifiée
- ✗ Équipements de protection individuelle inadaptés

**Environnement**

- ✗ Absence de plan de circulation
- ✗ Mauvais état des sols, encombrement
- ✗ Manutention en hauteur
- ✗ Absence de protocole de sécurité
- ✗ Absence de règlement intérieur

**Exemples**

**mesures de prévention**

- ✓ Utiliser des engins et accessoires conformes à la réglementation
- ✓ Vérifier régulièrement leur état et procéder aux contrôles réglementaires
- ✓ Utiliser des moyens adaptés à la tâche, dans les conditions prévues par le règlement intérieur et selon les prescriptions du fabricant
- ✓ Limiter l'usage aux seules personnes formées et habilitées
- ✓ Veiller aux conditions de visibilité et au bon état des sols
- ✓ Organiser la circulation des personnes et des véhicules
- ✓ Signaler et entretenir les voies de circulation et aires de manœuvre

C'est un risque de blessure résultant d'un accident de circulation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise

### dangers et/ou situations dangereuses

#### Dans l'entreprise

- ✗ Absence de plan de circulation (zones communes aux piétons et aux véhicules...)
- ✗ Voies de circulation encombrées ou étroites
- ✗ Vitesse excessive des chariots
- ✗ Absence de visibilité lors des manœuvres

#### Hors de l'entreprise

- ✗ Vitesse excessive pour répondre aux contraintes de délai
- ✗ Utilisation du téléphone portable en conduisant
- ✗ Véhicules inadaptés ou mal aménagés
- ✗ Conditions météorologiques

#### Dans les deux cas

- ✗ Mauvais état des véhicules (freins, éclairage, pneumatiques...)
- ✗ Formation insuffisante des chauffeurs

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Mettre à disposition des véhicules adaptés aux situations (climatisation, air-bag passager...)
- ✓ Entretien périodiquement les véhicules
- ✓ Réactualiser la formation du personnel sur la manière de conduire en sécurité (respect du Code de la route)
- ✓ Signaler, éclairer et entretenir les voies de circulation et les zones de manœuvre
- ✓ Établir des règles de priorité entre piétons et véhicules
- ✓ Organiser les déplacements (horaires, temps de trajet, itinéraires, état de la météo...)
- ✓ Ne pas téléphoner en conduisant (répondeurs, régulation des appels téléphoniques...)
- ✓ Interdire l'alcool au volant
- ✓ Vérifier périodiquement l'aptitude médicale

C'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur ou de l'effondrement de matériaux.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Objets stockés en hauteur (racks de stockage, étagères, dessus d'armoires...)
- ✗ Objets empilés sur de grandes hauteurs
- ✗ Matériaux en vrac
- ✗ Moyens de stockage inadaptés ou en mauvais état (poids et volumes des charges, type et état des palettes...)
- ✗ Travaux effectués simultanément à des hauteurs ou à des étages différents (zones de picking, caillebotis, échafaudages, toiture...)
- ✗ Mauvaise accessibilité des zones de stockage

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Organiser les stockages (emplacement réservé, mode de stockage adapté aux objets, respect des charges maximales, largeur des allées compatible avec les moyens de manutention utilisés...)
- ✓ Limiter les hauteurs de stockage en tenant compte des caractéristiques des objets et de leur emballage
- ✓ Installer des protections pour retenir les chutes d'objets, les matériaux qui peuvent s'effondrer
- ✓ Entretenir régulièrement les éléments constitutifs de la zone de stockage (échelles, lisses...) et les moyens d'accès
- ✓ Faire porter des protections individuelles (casques, chaussures de sécurité...)

C'est un risque d'intoxication, d'allergie, de brûlure par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Il peut en résulter des maladies professionnelles.

## dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Présence dans l'entreprise de produits toxiques (T), nocifs (Xn), corrosifs (C), irritants (Xi)
- ✗ Émission de gaz, produits volatils (huile chaude...), poussières (ciment, farine, sciure de bois...), fumées (gaz d'échappement, soudure...)
- ✗ Stockage de produits toxiques dans de mauvaises conditions (absence d'aération, de cuves de rétention, incompatibilité entre produits tels que bases et acides)
- ✗ Ventilation inadaptée ou absente aux postes de travail
- ✗ Absence d'étiquetage des récipients de transvasement

## Exemples

## mesures de prévention

- ✓ Demander aux fournisseurs des Fiches de Données de Sécurité (FDS) récentes
- ✓ Hiérarchiser les produits selon leur toxicité
- ✓ Remplacer un produit dangereux par un autre moins dangereux
- ✓ Limiter les manipulations et l'exposition :
  - utiliser en vase clos, réduire les quantités
  - aspirer à la source, ventiler les locaux
  - prendre en compte les déchets (poubelles fermées...)
- ✓ Faire porter les protections individuelles adaptées (gants, lunettes, masques...)
- ✓ Informer le personnel des risques
- ✓ Faire des prélèvements d'atmosphère
- ✓ Effectuer un suivi médical adapté
- ✓ Stocker dans les conditions préconisées
- ✓ Mettre en place les moyens d'intervention adaptés en cas d'accident

C'est un risque grave de brûlure ou de blessure de personnes consécutives à un incendie ou à une explosion.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Présence dans l'entreprise de produits explosifs, inflammables, comburants :
  - identifiables à l'étiquetage (solvants...)
  - ou non étiquetés (bois, céréales, gaz de ville...)
- ✗ Mélange de produits incompatibles ou stockages non différenciés
- ✗ Présence de sources de flammes ou d'étincelles (soudure, meulage, particules incandescentes, étincelles électriques...)

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Remplacer un produit dangereux par un autre moins dangereux
- ✓ Stocker les produits dangereux à l'extérieur de la zone de production et en tenant compte de la compatibilité des produits
- ✓ Éloigner les sources d'énergie (soudure...)
- ✓ Rappeler l'interdiction de fumer
- ✓ Éliminer l'électricité statique (mise à la terre)
- ✓ Installer du matériel électrique antidéflagrant dans les zones à risques
- ✓ Installer des protections (porte coupe-feu...)
- ✓ Éviter la propagation du feu (conception des systèmes de ventilation, gaines électriques...)
- ✓ Vérifier les moyens de détection, d'alarme, d'extinction (sprinklers, extincteurs...) et leur accessibilité
- ✓ Établir des plans d'intervention/évacuation
- ✓ Former le personnel et l'entraîner à la gestion des situations d'urgence

C'est un risque d'infection ou d'allergie lié à l'exposition à des agents biologiques (Hiv, hépatites, ...). Il peut en résulter des maladies professionnelles.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Contact avec des êtres vivants :
  - soins infirmiers aux malades, laboratoires d'analyses médicales (agents cancérigènes, Hiv, hépatite B et C...)
  - contacts avec animaux (psittacose, brucellose, rouget du porc, ...)
- ✗ Contact avec les cadavres :
  - travaux funéraires
  - abattage et équarrissage
- ✗ Contact avec les déchets, ordures, égouts et stations d'épuration (hépatite, Hiv...)

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Confiner les zones à risques
- ✓ Organiser la circulation et la manutention des produits contaminants
- ✓ Organiser le stockage et l'élimination des déchets
- ✓ Former et informer le personnel
- ✓ Utiliser du matériel à usage unique
- ✓ Veiller au port effectif des EPI
- ✓ Vacciner
- ✓ Afficher les protocoles AES (accidents par exposition au sang)

C'est un risque de brûlure ou d'électrisation consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Conducteur nu sous tension accessible (armoires électriques ouvertes, câbles détériorés)
- ✗ Lignes aériennes ou enterrées
- ✗ Châssis ou bâtis accidentellement sous tension (défaut de mise à la terre...)
- ✗ Non-habilitation électrique du personnel intervenant
- ✗ Identifier et baliser les lignes électriques au-dessus des zones de travail

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Vérifier annuellement les installations électriques par un personnel qualifié (entreprise ou organisme de contrôle)
- ✓ Réaliser les travaux portés sur le registre de vérification
- ✓ Utiliser des détecteurs de lignes électriques pour travaux à l'extérieur
- ✓ Habilitier le personnel intervenant sur les installations électriques



C'est un risque sanitaire lié au non-respect des règles d'hygiène élémentaires. C'est aussi un risque de contamination des individus.

## dangers et/ou situations dangereuses

### Manque d'hygiène dans l'entreprise

- ✗ Absence de sanitaires ou sanitaires insalubres
- ✗ Absence de séparation hommes/femmes
- ✗ Absence de douches pour travaux salissants
- ✗ Absence de vestiaires hommes/femmes
- ✗ Absence de salle de repos
- ✗ Absence d'eau potable
- ✗ Locaux et équipements non entretenus

### Manque d'hygiène personnelle

- ✗ Les salariés s'alimentent ou fument sur les lieux de travail
- ✗ Les salariés ne se lavent pas les mains avant de s'alimenter ou lors du passage aux Wc
- ✗ Utilisation de produits inadaptés pour se laver les mains (solvants...)
- ✗ Vêtements de travail non portés ou lavés irrégulièrement

## Exemples

## mesures de prévention

- ✓ Mettre à disposition des sanitaires et des vestiaires :
  - en nombre suffisant et séparés hommes/femmes, respectant l'intimité des utilisateurs
  - facilement accessibles
  - régulièrement entretenus
- ✓ Mettre à disposition des points d'eau potable
- ✓ Mettre à disposition des vêtements de travail régulièrement entretenus
- ✓ Rappeler l'interdiction de s'alimenter et fumer sur les lieux de travail
- ✓ Rappeler la nécessité de se laver les mains avant et après le passage aux Wc, avant de s'alimenter (savon adapté, eau froide/ eau chaude, séchage des mains)
- ✓ Faire respecter les consignes d'hygiène liées notamment à l'utilisation de produits toxiques

# Le RISQUE lié au bruit

C'est un risque consécutif à l'exposition à une ambiance sonore élevée pouvant aboutir à un déficit auditif irréversible et générant des troubles pour la santé (mémoire, fatigue...).

## dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Exposition sonore continue supérieure à 85 dB(A) ou bruits impulsionnels supérieurs à 135 dB(A)
- ✗ Gêne dans la communication (verbale, téléphonique...)
- ✗ Signaux d'alarme masqués par le bruit ambiant

## Exemples

## mesures de prévention

- ✓ Supprimer les sources de bruit
- ✓ Installer des protecteurs (encoffrement, parois antibruit, traitement phonique des ateliers...)
- ✓ Informer les salariés des risques
- ✓ Veiller au port effectif des Équipements de Protection Individuelle (EPI)
- ✓ Organiser la surveillance médicale spéciale des travailleurs exposés

# Le RISQUE lié aux vibrations

C'est un risque de lésions ostéoarticulaires, neurologiques ou vasculaires consécutif à l'utilisation d'outils pneumatiques ou à la conduite de véhicules ou d'engins.

## dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Outils pneumatiques à mains (marteau pneumatique, burineur, clés à choc, ...)
- ✗ Conduite de véhicules (poids lourds, transports en commun) ou d'engins de chantier (tractopelle, compacteur, bouteur)
- ✗ Conduite de chariots élévateurs

## Exemples

## mesures de prévention

- ✓ Modifier le mode opératoire
- ✓ Atténuer les vibrations :
  - outils antivibratiles
  - sièges et/ou cabines suspendues
- ✓ Informer les salariés des risques
- ✓ Réduire la durée d'exposition au risque (réorganisation, pauses...)

# Le RISQUE

## lié aux ambiances thermiques

C'est une source d'inconfort, qui peut conduire à une baisse de vigilance ou de précision des gestes qui augmente le risque d'accident et qui peut conduire à un coup de chaleur ou une hypothermie parfois mortelle.

### dangers et/ou situations dangereuses

- x Intempéries, courants d'air
- x Travail en ambiance froide, humide (chambre froide, congélateurs, ...) aggravé par une mobilité réduite
- x Travail en ambiance chaude (verrière, laminoir, fonderie...) aggravé par les efforts physiques
- x Travail isolé dans les ambiances extrêmes

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Diminuer le temps d'exposition aux intempéries
- ✓ Organiser le travail (pauses, local de repos...)
- ✓ Fournir des EPI adaptés (vêtements, gants...)
- ✓ Informer les salariés des risques
- ✓ Diminuer la vitesse de circulation d'air pour les ambiances froides
- ✓ Augmenter l'apport d'air neuf pour les ambiances chaudes
- ✓ Mettre à disposition des boissons et locaux de repos

# Le RISQUE

## lié aux ambiances lumineuses

C'est un risque d'inconfort ou d'accident du travail consécutif à un éclairage inadapté.

### dangers et/ou situations dangereuses

- x Défaut d'éclairage (poste de travail, zone de passage, allée ou escalier peu ou pas éclairé)
- x Éclairage éblouissant (lampe nue dans le champ visuel, travail sur écran, rayonnement du soleil)

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Privilégier l'éclairage naturel
- ✓ Permettre le réglage individuel de l'éclairage (fonction de la tâche et de l'opérateur)
- ✓ Entretenir régulièrement les vitres, lampes
- ✓ Aménager les locaux de stores, vitres teintées, rideaux, ...
- ✓ Informer les salariés des risques

# Le RISQUE

## lié aux rayonnements

C'est un risque de destruction tissulaire locale ou généralisée et/ou d'effets irréversibles sur la santé.  
Le risque est fonction de la dose absorbée.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Utilisation de laser industriel ou médical
- ✗ Utilisation de rayonnements ionisants : radiographie médicale, industrielle, centrale nucléaire
- ✗ Soudage à l'arc (Uv)
- ✗ Soudage au chalumeau, forge (IR)

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Contrôler les sources (éviter les fuites)
- ✓ Utiliser des écrans de protection
- ✓ Organiser le travail (zone à accès contrôlé)
- ✓ Veiller au port effectif des EPI
- ✓ Informer les salariés des risques
- ✓ Former les salariés à l'utilisation du matériel et aux risques
- ✓ Organiser la surveillance médicale spéciale pour les salariés exposés aux rayonnements ionisants
- ✓ Effectuer des contrôles par dosimétrie

# Le RISQUE

## lié aux machines et aux outils

C'est un risque de blessure (coupure, écrasement...) par l'action mécanique d'une machine, d'un outil portatif ou à main.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Accès à la zone de travail de la machine
- ✗ Accès aux organes de transmission de la puissance (courroie, engrenage, arbre...)
- ✗ Projection de copeaux, fluides, poussières
- ✗ Utilisation d'outils tranchants (couteaux, cutters...)
- ✗ Utilisation d'outils portatifs (tronçonneuse, scie circulaire, meuleuse...)

### Exemples

### mesures de prévention

- ✓ Mettre en conformité les machines fixes et portatives
- ✓ Utiliser les machines suivant les prescriptions du constructeur
- ✓ Vérifier la mise en place et le bon état des carters
- ✓ Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de protection (barrage immatériel...)
- ✓ Contrôler la visibilité des arrêts d'urgence et leur accessibilité
- ✓ Former le personnel à la sécurité sur le poste de travail
- ✓ Mettre en place des fiches de poste
- ✓ Veiller au port des EPI

# Le RISQUE lié à l'intervention d'une entreprise extérieure

C'est un risque d'accident lié à l'intervention d'une entreprise extérieure (EE) dans une entreprise utilisatrice (Eu) : coactivité et méconnaissance des risques liés à l'activité de l'autre entreprise.

## dangers et/ou situations dangereuses

### Exemples d'entreprises intervenantes

- ✗ Entretien, maintenance, SAV, BTP
- ✗ Nettoyage des locaux ou des équipements
- ✗ Gardiennage, restauration, transport

### Méconnaissance par l'une des entreprises des risques de l'autre entreprise

- ✗ Plan de circulation de l'entreprise utilisatrice (Eu) inconnu de l'entreprise extérieure (EE)
- ✗ Locaux, process de l'Eu inconnus de l'EE
- ✗ Nuisances physiques, chimiques générées par l'une ou l'autre entreprise
- ✗ Méconnaissance des consignes particulières

### Méconnaissance des risques liés à la coactivité

- ✗ Partage des accès et des espaces de travail
- ✗ Partage des locaux du personnel (sanitaires)
- ✗ Gestion des livraisons et enlèvements

## Exemples

## mesures de prévention

- ✓ Effectuer une inspection commune avant le début des travaux
- ✓ Communiquer à l'EE les risques liés à l'activité de l'Eu
- ✓ Établir en commun un plan de prévention spécifique
- ✓ Élaborer les procédures et consignes adaptées
- ✓ Rédiger les documents spécifiques (permis de feu, autorisations...)
- ✓ Former le personnel de l'EE (configuration des locaux et process de l'Eu...)
- ✓ Associer les CHSCT de l'Eu et de l'EE à l'analyse des risques
- ✓ Assurer un suivi commun des travaux (si intervention longue)

C'est un risque de retentissement de l'organisation du travail sur l'état physique et mental du salarié.

### dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Travail de nuit, en équipes, le week-end
- ✗ Horaires fractionnés, décalés, irréguliers
- ✗ Astreintes
- ✗ Plannings connus tardivement
- ✗ Jours de repos imposés, variables
- ✗ Durée et/ou fréquence des pauses inadaptées
- ✗ Travail en flux tendus
- ✗ Travail dans l'urgence
- ✗ Présence de travailleurs isolés
- ✗ Recours à des intérimaires
- ✗ Formation, information des salariés non assurée ou inadaptée
- ✗ Absence de communication
- ✗ Agression, violence
- ✗ Surcharge, sous-charge
- ✗ Absence d'autonomie

### Exemples


### mesures de prévention

- ✓ Organiser la formation professionnelle
- ✓ Organiser l'accueil aux postes de travail
- ✓ Rédiger les consignes aux postes de travail
- ✓ Mettre à disposition la documentation nécessaire
- ✓ Mettre en place des moyens de communication (panneaux d'affichage...)
- ✓ Rédiger la liste des postes à risques
- ✓ Former des sauveteurs secouristes du travail



CRAM DES PAYS DE LA LOIRE  
2, place de Bretagne  
44932 Nantes cedex 9  
[www.cram-pl.fr](http://www.cram-pl.fr)

---

 Téléphone 02 51 72 84 00  
Télécopie 02 51 82 31 62